

Question

Entretien des chemins forestiers

Près de 2 km de chemins forestiers endommagés par les intempéries de juin 2019 ont récemment été recouverts de bitume recyclé, communément appelé « fraisat bitumineux », sur les hauts de Villiers. Si ces travaux respectent la législation en vigueur et ne nécessitent semble-t-il pas de mise à l'enquête publique, étant considérés comme de l'entretien ordinaire, ils ont néanmoins provoqué incompréhension et mécontentement auprès de nombreux utilisateurs de ces chemins. Le recours à ce type de revêtement en forêt paraît inadéquat au vu de la sensibilité du milieu.

Le Conseil communal prévoit-il de recourir à ce type d'entretien sur d'autres chemins forestiers communaux ?

Alain Lugon (Les Verts)